

Le 16 mai 2007
Réf. JLM/PM n°

CONSEIL MUNICIPAL du 9 MAI 2007

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 19 H 00

Etaient présents : les membres en exercice.

Etait absente excusée : Mme DECHILLY.

Mme DECHILLY avaient délégué son mandat à M. FRERE.

Etaient absents non excusés : Mmes VIDAL, RODRIGUEZ et M. FRIONNET.

I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES

1.1 - Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme RONDOT-MOREL comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1.2 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 18 avril 2007 : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 18 avril 2007 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 25 avril 2007. Le Conseil Municipal a accepté ce compte-rendu à l'unanimité.

1.3 – Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par application de l'article L 2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- la passation de 6 conventions de stage,
- l'embauche dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'une durée de 6 mois au service « Espaces Verts »,
- la réalisation d'une mission concernant l'éclairage urbain du centre ville passée avec le Cabinet T.S.E. de Mulhouse, étalée sur 4 ans, pour un montant de 6 906,90 € TTC,

1.4 – Délégation du service public de transport urbain : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1 – a délégué le service public de transport à la Société Bus Est, dont le siège est sis 41 rue de Metz à Frouard (54), dans les conditions définies aux projets de contrat et de cahier des charges,

2 – a mis en place le cadre tarifaire suivant :

– billet à l'unité	0,75 €
– billet tarif réduit	0,55 €
– carnet de 10 billets	6,00 €
– abonnement mensuel adultes (voyages illimités du 1er au dernier jour du mois)	20,00 €
– abonnement mensuel jeunes (- 25 ans)	10,00 €
– abonnement mensuel intermodal (sur présentation d'un abonnement TER ou lignes saônoises)	15,00 €
– réduction cartes loisirs Office de Tourisme :	
(compensé par la Ville ~500 € /an)	
- l'unité :	0,50 €
- le carnet :	4,00 €

3 – a autorisé le Maire à signer le contrat à intervenir.

II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2.1 – Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe : Après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 4 mai 2007, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé, à compter du 15 mai 2007 :

- la suppression d'un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- la création et l'ouverture budgétaire d'un emploi permanent, à temps complet, d'adjoint technique 2ème classe.

2.2 – Remboursement de frais de déplacement au profit du personnel municipal – nouvelles dispositions : Afin de respecter la nouvelle réglementation, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 mai 2007, à l'unanimité, le Conseil Municipal a adapté les remboursements des frais de déplacement du personnel au décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

2.3 – Convention de mise à disposition de personnel de la Ville à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil : A l'unanimité, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 4 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de Luxeuil-les-Bains à signer la convention de mise à disposition des personnels de la Ville de Luxeuil-les-Bains à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil dans le cadre d'une bonne organisation des services.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 – Passation d'avenants aux marchés de travaux du camping : Par 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a approuvé les modifications présentées à la commission d'appel d'offres et d'adjudication du 9 mai 2007 et autorisé le Maire à signer 9 avenants, d'un montant total de 38.221,57 € HT, soit 5,31 % des marchés initiaux.

3.2 – Avenant n° 1 pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'eau potable rue Carnot : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux supplémentaires présentés à la commission d'appel d'offres, réunie le 9 mai 2007 et autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant, d'un montant de 28 576,82 € H.T. représentant 4,63 % du montant initial du marché.

IV – FINANCES

4.1 - Budget 2007 du service Camping : décision modificative n° 1 : Par 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget 2007 du service Camping et d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fournitures non stockables		500 €		
D 6152-95 : Entretien biens immo.		500 €		
TOTAL D 011:Charges à caract. gl		1 000 €		
R 74 : Subventions d'exploitation				1 000 €
TOTAL R 74 : Subv. d'exploitation				1 000 €
TOTAL		1 000 €		1 000 €
INVESTISSEMENT				
D 2313-95 : Immos. en cours-constr.		45 000 €		
TOTAL D 23 : Immos en cours		45 000 €		
R 1641 : Emprunts en cours				45 000 €
TOTAL R 16 : Emprunts dettes ass.				45 000 €
TOTAL		45 000 €		45 000 €
TOTAL GENERAL		46 000 €		46 000 €

4.2 - Budget Primitif 2007 Ville : décision modificative n° 1 : Par 21 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget Primitif 2007 Ville et d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 67441-01 : Subv aux SPIC budgets annexes		1 000 €		
TOTAL D 67 : Charges except.		1 000 €		
R 768-1 : Autres produits financiers				1 000 €
TOTAL R 76 : Produits financiers				1 000 €
TOTAL		1 000 €		1 000 €
INVESTISSEMENT				
D 2313-12-324 : Basilique		110 000 €		
TOTAL D 23 : Immo. en cours		110 000 €		
R 1311-12-324 : Basilique				45 891 €
R 1323-12-324 : Basilique				22 909 €
R 1323-75-20 : Ecoles				41 200 €
TOTAL R 13 : Subv. d'invst.				110 000 €
TOTAL		110 000 €		110 000 €
TOTAL GENERAL		111 000 €		111 000 €

4.3 - Versement d'une cotisation 2007 à l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une cotisation de 2 559 € pour l'année 2007 à l'association nationale des maires de communes thermales.

4.4 - Création du site internet de la ville : demande de subvention : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la création d'un site internet de la ville,
- a demandé une subvention auprès du Conseil Général égale à 25 % de l'investissement initial, estimé à 15 000 € H.T.

V – SPORTS

Aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour

VI – ENSEIGNEMENT

VII – CULTURE

7.1 – Convention d'objectifs et de moyens pour un festival des arts de la scène : à l'unanimité (*Martine PINELLI et Gilles FRANC n'ont pas pris part au vote*), le Conseil Municipal :

- a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Les Pluralies »,
- a attribué une subvention de 55 000 €, conformément à l'avis de la commission culture, en date du 2 mai 2007.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour

IX – ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

9.1 – Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association « Trait d'Union » :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'adhésion de la Ville à l'association « Trait d'Union » pour l'année 2007 et autorisé la versement de son montant, soit 305 €.

X – JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE Aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour

XI – TRAVAUX

11.1 - Demande de subventions pour des travaux de maçonnerie sur la face Nord de la Basilique St Pierre : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la réalisation de travaux de maçonnerie sur la façade du transept Nord et la cour Sud de la Basilique,
- a demandé une subvention à hauteur de 50 % de l'Etat (DRAC) et de 25 % du Conseil Général du coût total de l'opération estimée à 47 051,74 € HT, ainsi qu'à tout organisme qui pourrait y contribuer,
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

11.2 - Demande de subventions pour le projet architectural et technique (PAT) de restauration des couvertures de la Basilique St Pierre : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé le lancement de l'élément de mission de maîtrise d'oeuvre PAT (projet architectural et technique) de la restauration de la charpente et des couvertures de la Basilique,
- a demandé pour ce faire une subvention à hauteur de 50 % de l'Etat (DRAC) et de 25 % du Conseil Général du coût estimé à 46 979.€ HT, ainsi qu'à tout organisme qui pourrait y contribuer,
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

XII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

12.1 – Renouvellement du classement 3 * de l'Office de Tourisme : A l'unanimité, le Conseil Municipal a répondu favorablement à la proposition du Directeur de l'Office de Tourisme demandant le renouvellement du classement 3 * de l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains.

12.2 – Passation d'un avenant n° 2 à la mission d'étude de faisabilité sur le captage d'eau potable de Froideconche : A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'appel d'offre réunie le 9 mai 2007 :

- a accepté les études hydrogéologiques et environnementales proposées par SAFEGE d'un montant H.T. de 18 200 €, soit une variation cumulée de 8,60 % du marché initial,

- a autorisé le Maire à passer un avenant n° 2 au marché relatif à la mission d'étude de faisabilité sur le captage d'eau potable de Froideconche.

12.3 – Passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration du centre-ville : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications présentées à la commission d'appel d'offres réunie le 9 mai 2007, et autorisé le Maire à signer, avec le Cabinet GARCIA DIAZ, l'avenant n° 2, d'un montant de 26 235 € H.T. pour un nouveau montant du marché de 382 935 € H.T., soit une variation cumulée de 7,36 %.

12.4 – Versement de subventions exceptionnelles à des organismes à caractère culturel et scolaire : Après avis favorable de la commission « éducation et culture », réunie le 2 mai 2007, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions exceptionnelles suivantes :

- l'Association Micrologus 800 €
- Gauch'nots et Gauch'nottes 1160 €
- Collège des Combelles de Fougerolles, 35 €
participation à une activité proposée à un élève luxovien scolarisé en UPI (*versement effectué à l'agent comptable du lycée polyvalent Lumière*)

12.5 – Mise en place de la Commission communale pour l'Accessibilité : L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création, dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission a pour objet d'établir un rapport annuel destiné au Conseil Municipal sur l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Maire préside la commission et a arrêté la liste de ses membres ainsi qu'il suit :

- M. Pierre LEVERNIER, représentant de M. le Maire,
- M. le Préfet ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant,
- 5 Conseillers Municipaux : Michel RICHARD, Guy DELPLACE, Philippe LEMERCIER, Jacques MIGNOT et Claude FRERE,
- 3 représentants, résidant à Luxeuil-les-Bains, d'associations : Union Fédérale des Retraités, Association des Paralysés de France, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés,
- 2 personnalités qualifiées : Mmes Brigitte RAMSPACHER et Régine ANDRE.

La séance est levée à 20 H 35.

Le Maire,

Michel GABILLOT